

LA QUALITE DE LA PRODUCTION DE L'OLAP OFFICIELLEMENT RECONNUE

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) vient de saluer « *l'apport incontestable des publications statistiques (de l'Olap) à la connaissance du marché des loyers* ». Son avis a été rendu au terme d'une procédure d'étalonnage de plus d'un an expérimentée à la suite du rapport Vorms de 2010 sur l'information statistique dans le domaine de l'immobilier.

L'avis du 27 mars 2013 du directeur général de l'Insee souligne en particulier que « *L'Olap met en œuvre un processus de recueil de données qui est d'une qualité comparable aux standards de la statistique publique dans le domaine des enquêtes. Il suit ce processus avec rigueur et effectue les contrôles adéquats pour maintenir le niveau de qualité souhaitable.* »

L'Olap se félicite de cette reconnaissance de la qualité de son travail et des informations qu'il diffuse. Son expertise est actuellement mise à disposition des sites pilotes dans le cadre de l'expérimentation sur les observatoires locaux des loyers lancée par le ministère de l'égalité des territoires et du logement.

L'Olap (Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne) est une association loi de 1901 agréée par le Ministère du Logement avec une répartition équilibrée des propriétaires, des locataires et des gestionnaires. Depuis plus de 25 ans, l'Olap produit et diffuse d'une part des références de loyer pour l'agglomération parisienne, et d'autre part des statistiques sur les niveaux et l'évolution des loyers à Paris et dans 11 villes ou agglomérations de province : Aix en Provence, Besançon, Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Contact presse : genevieve.prandi@i-carre.net